



Fontaine des
Eaux-Minérales

Morges subit les intempéries en 2024, tout comme en 1976



Le Parc des Sports

Et aussi ... Rue Louis-de-Savoie • Marcelin, cave cantonale • Voie Verte • Mises à l'enquête • L'utilité d'une vision • Musée des Pompiers • Histoire du Soldat

Sommaire

Éditorial	3
Rue Louis-de-Savoie	4
Marcelin, cave cantonale	5
Voie Verte	7
PV de l'AG du 15 mai	8
Mises à l'enquête	10
L'utilité d'une vision pour une ville comme Morges ?	11
Musée des Pompiers	12
Histoire du Soldat	13
Plaques Commémoratives	16

Impressum

Bulletin N° **95** | Septembre 2024

Édité par l'ASM, Association pour la Sauvegarde de Morges

Case postale 6, 1110 Morges 2, IBAN CH30 8080 8005 5971 5671 1
www.asm-morges.ch, info@asm-morges.ch

Président : Jean-Pierre Morisetti

Comité : Vren Delafontaine, Fida Kawkabani, Philippe Kloeti, Gérard Landolt

Resp. de la publication : Fida Kawkabani

Graphisme : Salvatore Gervasi

Crédit iconographique : Aristide Garnier, Jean-Pierre Morisetti, Ville de Morges

Impression : Imprimerie Carrara, 1110 Morges

Tirage : 500 exemplaires

Cotisation membre ASM et abonnement bulletin: 20 frs par année





Éditorial

La parole reste à la Nature

Quels que soient nos buts et motivations, il est un sujet sur lequel l'ASM n'exerce aucune influence, c'est la nature.

À l'instar du 18 juillet 1976, date à laquelle La Ville de Morges fut déjà inondée, jour où les trois ponts, de la

Gare, à l'entrée de l'Autoroute direction Lausanne et celui de la fabrique de pâtes furent à l'identique transformés en piscines éphémères. Morges a été partiellement ravagée par un épisode météorologique exceptionnel le 25 juin dernier.

Destruction d'une grande partie des infrastructures du Parc des Sports, des installations techniques de maints immeubles et services communaux, de biens privés et publics. Pour notre Association, un site qui nous tient à cœur a été détruit. Celui de la Fontaine des Eaux-minérales. Plusieurs fois restaurée, entretenue et bien que privée de sa source, coupée par la Patinoire, cet endroit avait pu garder son cachet et son esprit morgien. Elle a disparu, emportée avec les boues transportées par la Morges. Les services communaux ont réagi très rapidement pour conserver ce qui pouvait encore l'être, stocker ses pierres ancestrales et en collaboration avec l'ASM, remettre cet ouvrage aux Morgiens dès que faire se peut.

Plus réjouissant, deux événements ont marqué d'un point final la restauration du Sentier de la Morges, par son inau-

guration le 3 mai dernier sur son site d'arrivée à Vaux-sur-Morges. En présence des artisans et de nos généreux donateurs, une cérémonie simple et amicale a permis de couper le ruban d'ouverture au public de cet ouvrage, prolongé jusque dans ce charmant village. Pour finaliser et garder en mémoire les travaux et les buts de ce sentier touristique, mais aussi pédagogique, un petit film sera prochainement disponible sur le site de l'ASM. Site sur lequel vous trouvez également toutes les indications du parcours pédagogique destiné aux écoles.

L'année 2025 verra votre Association célébrer ses 40 ans d'existence. Créée en novembre 1985, votre ASM va entrer dans une nouvelle décennie, toujours aussi vaillante qu'au début, avec des buts qui ont certes évolué avec le temps, mais toujours au service des Morgiens et de leur patrimoine. D'ores et déjà une manifestation se prépare avec une exposition rétrospective à l'Espace 81 en fin d'année 2025. Autour d'elle, des activités liées à nos engagements vous seront proposées tant sur les marchés que ponctuellement au cours de l'an prochain.

Mes remerciements vont à mes prédécesseurs ainsi qu'à tous les membres du Comité et de l'Association sans qui nous n'aurions jamais pu réaliser et atteindre nos buts pendant ces bientôt quarante années.

Jean-Pierre Morisetti
Président



Ancienne fontaine des Eaux-Minérales.

Louis-de-Savoie, une rue qui mue

La rue Louis-de-Savoie n'a pas seulement changé de physionomie au cours des années, mais de toponymie également. Petite Rue jusqu'à la fin du 18^{ème} siècle, elle deviendra Rue du Lac jusqu'en 1957. À cette époque, la Municipalité, désireuse d'honorer le fondateur de la ville, propose de la débaptiser pour l'appeler dorénavant « Rue Louis-de-Savoie ».



Coll. Gervasi-Pahud

En 1831, une fontaine, la fontaine du Lion est posée face à la place du Marché. Mais une trentaine d'années plus tard, la réalisation de trottoirs à la rue du Lac nécessite son déplacement à l'endroit qu'elle occupe aujourd'hui. Elle perdra son troisième bassin dans l'aventure.

Au début du 20^{ème} siècle, Morges comptait quelque 4000 habitants, les rues, telle que notre rue du Lac, permettaient encore aux enfants d'y jouer, aux plus grands de s'y promener, seuls véhicules, des chars et des voitures tirés par un cheval, empruntaient cette chaussée. La rue et les trottoirs étaient encore pavés.

Mais l'apparition des automobiles et l'augmentation du trafic demandent une surface de roulement beaucoup plus lisse et surtout moins bruyante. En 1959, les pavés sont déposés, de grosses machines entrent en action pour poser un nouveau revêtement, l'asphalte. Seules



Coll. G. Hermann

subsisteront quelques surfaces pavées, les zones réservées aux places de stationnement.

À la fin des années 70, au vu de la très forte augmentation du trafic automobile, la Commune avait imaginé un plan des circulations, plan qui voyait, entre autres, la rue des Charpentiers passer à 4 voies. Toutes ces mesures, qui devaient notamment soulager la circulation à la rue Louis-de-Savoie, n'avaient pas convaincu tout le monde. Un jour de mai 1979, le trafic y avait été bloqué en signe de protestation, ce qui avait nécessité l'intervention de la police.

En 1996, un pâtissier installe devant son échoppe la première terrasse de la rue Louis-de-Savoie. D'autres suivront quelques années plus tard.



Aujourd'hui, sous le titre de requalification, la rue Louis-de-Savoie subit un traitement de choc. Adoptées en décembre 2022, des mesures doivent rendre cette rue plus conviviale.

De gros travaux d'entretien et de renouvellement des infrastructures eau, gaz, égouts, électricité, ont perturbé le trafic jusqu'il y a peu, le nouveau revêtement vient d'être posé, quelques arbres vont être plantés pour apporter ponctuellement un peu de fraîcheur.

Mais, si les terrasses, elles, vont subsister, les automobilistes vont perdre 40 places de stationnement. Et surtout devoir modérer leur vitesse puisque le quai et la rue Louis-de-Savoie s'inscrivent dans une zone où la vitesse est limitée à 30 km/h. Cette limitation semble faire son chemin dans plusieurs villes de Suisse, même si notre Parlement veut en freiner l'extension.

Aristide Garnier

Le Domaine de Marcelin, une icône de l'agriculture vaudoise en mutation:

Plus d'un siècle de formation, de savoir et de développement

Les écrits qui mentionnent pour la première fois la présence de vignes sur le lieu-dit de Marcelin datent de 1304. On rapporte alors qu'un coteau exposé plein sud, face au Mont-Blanc, domine la ville de Morges.

D'autres archives, datant du 17^e siècle, soulignent également l'importance de ces terres propices à la vigne qui furent choisies en 1922 pour y établir l'École d'Agriculture et de Viticulture du Canton de Vaud, ainsi qu'un domaine viticole, agricole, arboricole et maraîcher, à des fins pédagogiques et expérimentales.

Depuis sa création il y a plus de 100 ans, la vocation strictement agricole du site de Marcelin a évolué avec l'urbanisation du bassin lémanique et le développement de sa population. Alors que la population vaudoise était de 379'589 résidents en 1950, elle a passé à 521'658 âmes en 1980 pour atteindre 846'303 habitants en 2023, essentiellement actifs dans le secteur tertiaire. Ainsi en 1992, un gymnase s'y établit, puis en 2002, le Centre d'Enseignement Professionnel. Dès lors, le site de Marcelin réunit la formation agricole, professionnelle, gymnasiale et les métiers de l'économie familiale, soit environ 3'500 jeunes.

En 2017, le domaine arboricole est repris par l'Union Fruitière Lémanique pour y réaliser des essais pour les arboriculteurs des cantons de Vaud et de Genève, et les 2 hectares du jardin potager sont cultivés par la Ferme de Pré Martin à Longirod, qui valorise ses produits dans un espace de vente sur le site de Marcelin. Les surfaces viticoles restent quant à elles rattachées à la Direction Générale de l'Agriculture, de la Viticulture et des Affaires Vétérinaires de l'Etat de Vaud (DGAV-DAGRI) qui les gère, tout comme les Hospices Cantonaux dotés de 5.3 ha de vigne à Villeneuve et de 2.8 ha à Aigle, ceci sous la responsabilité d'Olivier Viret en charge des cultures spéciales et de la protection des végétaux, précédemment responsable de la recherche vitivinicole nationale d'Agroscope. Les vignes de Marcelin sont cultivées par François Pernet et Nuno Carvalho sous la conduite de Philippe Meyer, œnologue cantonal.

Le Magaz'à vin, espace de dégustation et de vente, accueille les visiteurs les lundis, jeudis et vendredis de 16 h à 19 h ainsi que les samedis de 9 h 30 à 12 h 30; il est géré par Olivier Chabloz.

Le Domaine viticole de Marcelin s'étend aujourd'hui sur près de 7.5 ha de coteaux, sur lesquels près de 25 cépages sont cultivés. Parmi eux se trouvent des cépages rarement vinifiés en Suisse et dans le canton de Vaud, tels que le Grenache, le Mourvèdre (tous deux originaires du Sud de la France) et le Trousseau (originaire du Jura français voisin).

Marcelin sert de « domaine pilote » pour la formation des futurs vigneron et cavistes. Le Domaine est cultivé selon les principes de la biodynamie depuis 2016. Il est orienté vers des méthodes de culture, d'élaboration et d'élevage de vins novateurs. L'ensemble de la production est commercialisé sur le site de Marcelin avec près de 20 vins différents qui allient tradition et innovation.

La culture biodynamique impose l'absence d'herbicide et la nécessité de travailler le sol sous le rang de vigne afin d'éviter au maximum la concurrence des adventices pour l'alimentation minérale et hydrique de la vigne. Ces éléments sont également intégrés pour optimiser le taux de matière organique par le semis d'engrais verts et de couverts végétaux peu concurrentiels. La lutte contre les maladies fongiques comme le mildiou et l'oïdium implique, pour la vigne traditionnelle (*Vitis vinifera*), l'application à intervalles réguliers de fongicides organiques, en particulier le cuivre et le soufre combinés aux préparations bio-dynamisées.

Afin de réduire au strict minimum l'utilisation de fongicides, le Domaine expérimente le potentiel agronomique et œnologique de cépages aux résistances polygéniques contre le mildiou, l'oïdium, la pourriture grise et le black rot. Les cépages Divico et Divona d'Agroscope à Pully, le cépage français Floréal et deux cépages encore sous codes de



Coll. Gervasi-Pahud

sélection (257P blanc et 757P rouge) qui ont été créés et sélectionnés par l'INRAE (Institut National de Recherche pour l'Agriculture, l'Alimentation et l'Environnement) et Agroscope-Pully, sont actuellement testés.

Le programme de création de cépages résistants se poursuit chez Agroscope, et l'Etat de Vaud finance une étape décisive qui consiste à croiser les plus résistants avec les cépages traditionnels tels que Chasselas, Pinot noir, Gamay et Merlot en vue d'obtenir des vins aux notes gustatives les plus proches possibles de celles des cépages de référence. Les premières dégustations laissent présager un bel avenir à cette orientation du vignoble vers des raisins sans produits phytosanitaires.

Le Domaine de Marcelin sert en outre de plateforme expérimentale et démonstrative pour la formation des élèves de l'École de Viticulture. Les 3^e années des CFC de Cavistes ou de Viticulteurs peuvent vinifier un vin chaque année dans la cave de Marcelin. Cette année, ils ont réalisé un assemblage blanc composé de Chasselas et de Viognier ainsi qu'un Chardonnay pétillant. Ces deux produits sont en vente au Magaz'à vin, et les bénéfices serviront à financer des voyages scolaires et des sorties didactiques.

Outre les vins du Domaine, d'autres cuvées sont élevées dans les Caves de Marcelin. Ainsi, les Chasselas et les Pinots Noirs cultivés par les Établissements Pénitenciers de la plaine de l'Orbe (EPO) sont – au moment

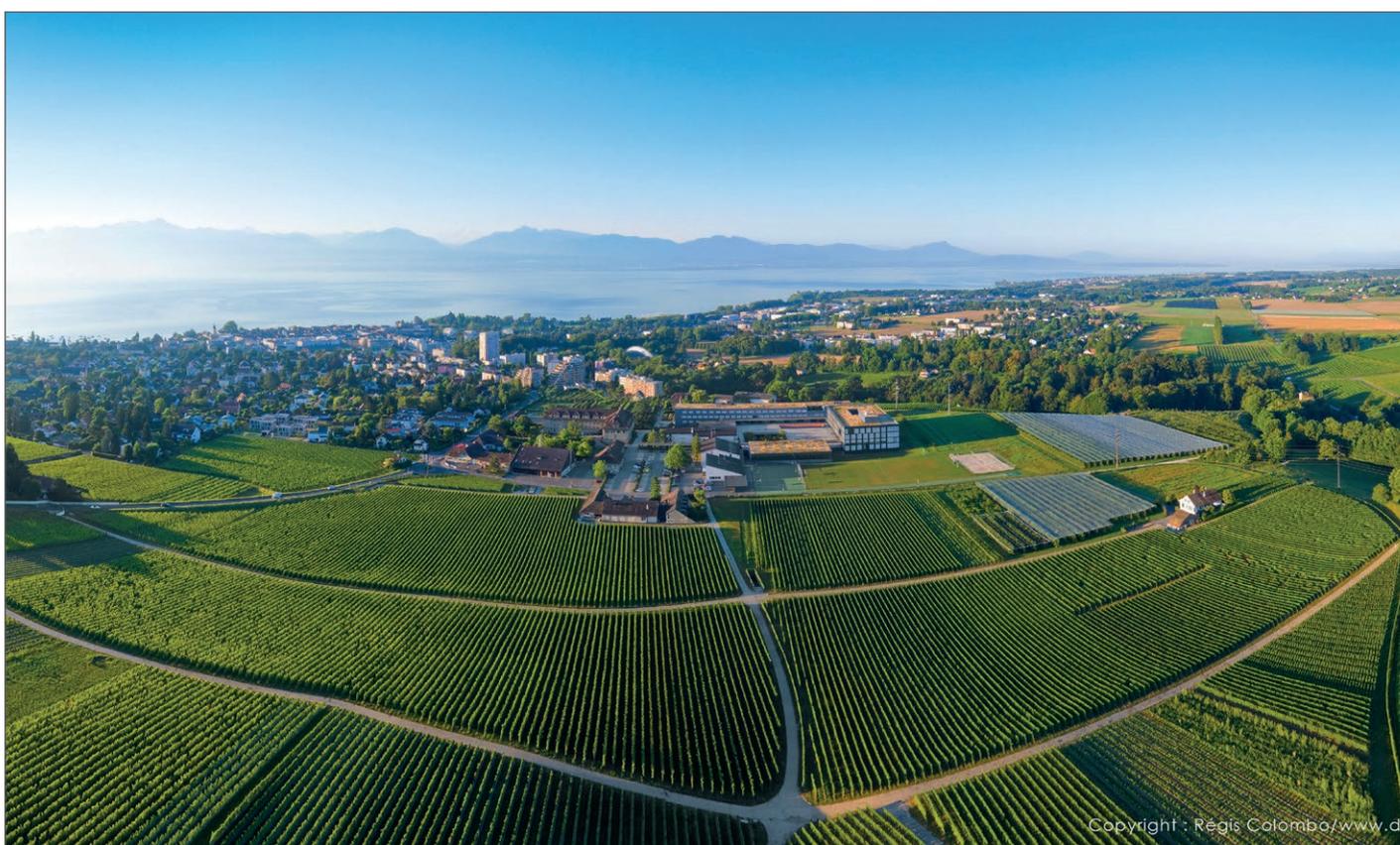
des vendanges, – livrés à Marcelin, où ils sont vinifiés et embouteillés.

Depuis 2023, le Domaine de Marcelin fait partie des initiateurs du projet romand « *bottleback.ch* » porté par un groupe de producteurs et productrices pour tester durant deux ans la réutilisation d'une bouteille lavable commune. Les réactions du public sont très positives avec un taux de retour des bouteilles important.

Il est enfin intéressant de relever que le Conseiller fédéral Guy Parmelin a suivi une partie de sa formation à Marcelin, il y a plus de 40 ans. De ces années, il conserve quelques « ficelles » qui lui servent aujourd'hui encore : « Toute formation est utile dans la vie. J'aime beaucoup aborder les problèmes de façon pragmatique pour être mieux à même de leur apporter des solutions pratiques. Cette approche s'inspire très certainement de l'enseignement que j'ai reçu à Marcelin » (*extrait du Journal de Morges – C. Jotterand – 2.9.2022*).

Le Domaine de Marcelin, en associant formation et innovation, permet à la viticulture vaudoise de se profiler dans un avenir serein tout en respectant la tradition séculaire de nos vignobles. Que ce soit pour des élèves ou des particuliers, chaque visite du Domaine et du Magaz'à vin, conduit à de belles découvertes !

Domaine de Marcelin



Copyright : Régis Colompo/www.di

La Voie verte sur les quais à Morges...

Et les promeneurs, les familles, les enfants, les poussettes ?



Nous avons eu le privilège il y a un peu plus d'une année de commenter dans ce même bulletin nos premières impressions sur le projet de la Voie Verte, ceci pour le compte de l'Association pour la Sauvegarde de la Baie de Morges (ASBM). Pour ceux qui découvrent ce sujet, le préavis municipal prévoit sur le territoire morgien en site propre une voie en dur de 3 mètres de largeur pour les cycles et une piste faite d'argilo-calcaire plus étroite pour les promeneurs. Cette Voie Verte emprunterait les quais de Morges sur une partie importante de son tracé.

Selon les termes utilisés dans la documentation communale, la Voie Verte est un projet d'axe structurant et sécurisé de mobilité douce d'environ 3km sur le territoire morgien, d'espaces publics et de biodiversité à travers l'agglomération Lausanne-Morges, reliant St-Prex à Lutry. Le projet serait mis à l'enquête en septembre 2024.

Partant d'une bonne idée, nous constatons néanmoins un certain nombre de problèmes liés à la cohabitation entre les cycles de toutes natures et les promeneurs. C'est en particulier le cas sur la partie de l'itinéraire empruntant le Quai Igor-Stravinsky. Car il ne faut pas s'y tromper, la mobilité douce de ce projet concerne avant tout les cycles (notamment cycles rapides, pendulaires, sportifs souvent en transit) pour lesquels une nouvelle voie de circulation serait créée. Largement majoritaires, les vrais adeptes de la mobilité douce - les promeneurs, familles, enfants, personnes âgées seraient souvent malmenés, en particulier sur le Quai Igor-Stravinsky.

Qu'en est-il donc du Quai Igor-Stravinsky ?

- La zone verte actuelle d'environ 15 m de large serait déclassée en zone de desserte (!) afin de donner latitude à la commune de prévoir ce qu'elle souhaite sur cette surface. Nous estimons qu'elle perdrait ainsi toute protection alors que les zones vertes seraient absolument à préserver en ville de Morges.

- La promenade actuelle en bitume serait légèrement élargie pour créer deux zones/voies séparées, l'une réservée aux cycles l'autre aux promeneurs. La place réservée aux promeneurs serait ainsi diminuée d'environ de moitié (!?). Cela paraît invraisemblable au vu de la fréquentation de ce quai. Par ailleurs, une voie propre réservée aux cycles les inciterait à augmenter leur vitesse avec un risque accru pour les piétons, personnes âgées, enfants et autres utilisateurs vulnérables. Cela ne pourra pas fonctionner et il n'est pas tolérable que ces quais, qui ont toujours eu vocation de promenade, se transforment en axe de circulation (même douce), que les enfants ne puissent plus être laissés sans surveillance et que les personnes vulnérables doivent sans cesse rester sur leurs gardes.

- La Municipalité entendrait réserver l'usage du tracé sur le Quai Igor-Stravinsky aux cycles dits «promeneurs» ou «escargots» par une signalisation adéquate afin de dévier ceux qui veulent aller plus vite sur la Rue de Lausanne. C'est en effet nécessaire, voire indispensable – mais pourquoi n'est-ce pas déjà le cas maintenant ? Quelques accidents auraient sans doute déjà pu être évités.

- La surface réservée aux promeneurs serait recouverte d'un matériau perméable à l'eau en argilo-calcaire. Il en existe plusieurs qualités (stabilisé, avec ou sans liant) et nous espérons que la solution retenue permettra un usage adapté aux promeneurs et personnes à mobilité réduite (pas de sable ni gravillons ou occurrence de flaques d'eau), et en tout cas sans aucun inconvénient par rapport à ce qui existe actuellement. On peut par ailleurs se poser la question de l'utilité d'un matériau perméable au bord de l'eau.

- Les bacs à fleurs côté lac seraient supprimés – c'est bien dommage au vu de la convivialité qu'ils permettent et il nous paraît qu'ils font partie de l'image de la ville. Ils gêneraient la vue sur le lac. D'autres aménagements sont prévus, un tracé par endroits sinueux – pourquoi pas mais où passera le petit train à touristes, des plantations de végétation dites un peu «sauvages» – pourquoi pas, le déplacement des Dahlias sur un autre site – dommage également au vu de l'attrait pour la population. Tout cela est-il vraiment nécessaire ? La mise à l'enquête permettra d'en savoir plus.

Au vu des informations disponibles relatives ci-dessus, nous pensons que la Municipalité serait bien inspirée d'apporter quelques ajustements aux critères de déploiement de la Voie Verte sur le Quai Igor-Stravinsky ainsi que

de respecter quelques principes de base pour permettre une utilisation paisible de ce quai entre ses différents utilisateurs.

Il nous paraît tout d'abord essentiel de rappeler le caractère de promenade du Quai Igor-Stravinsky. Une signalisation claire, indiquant la primauté des promeneurs, voire des contrôles devraient être mis en place. Des panneaux de type « itinéraire piétons – cycles autorisés » seraient à prévoir à minima. Les vélos électriques 45 km/h seraient à proscrire. Cela pourrait être fait aujourd'hui, déjà. Afin d'offrir des alternatives, des aménagements devraient être prévus pour améliorer l'usage de la Rue de Lausanne par les cycles pressés.

Ensuite, la mixité actuelle du trafic serait à maintenir car une séparation en deux des flux cycles-piétons ne serait pas garante de sécurité mais au contraire pourrait inciter

à des augmentations de vitesse et des comportements inadaptés sans parler de la diminution de près de moitié de l'espace réservé aux promeneurs. La signalisation actuelle au sol nous paraît contre-productive et serait à supprimer.

La conclusion de notre dernier article du printemps 2023 reste finalement identique. Résoudre le problème de la circulation cycliste à Morges (voire dans l'agglomération) en y créant une voie de circulation pour cycles qui dégraderait ainsi une promenade où il fait bon flâner au bord du lac n'est pas une solution. Les quais doivent rester un lieu de détente et de convivialité pour les promeneurs de tous âges, qu'ils soient piétons ou à deux roues («escargots»).

*Christian Hugonnet, Président de l'ASBM
Alain Gut, Membre du Comité de l'ASBM*

PV de la 39^e Assemblée générale ordinaire de l'ASM le 15.03.2024, au Château de Morges

En préambule, Madame Adélaïde Zeyer, Directrice et conservatrice des Musées du Château, a présenté brillamment les musées du Château. L'ASM la remercie vivement.

Jean-Pierre Morisetti, Président, ouvre l'Assemblée générale, cite les personnes excusées et donne lecture de l'ordre du jour qui est adopté à l'unanimité. Le PV de l'Assemblée générale de 2023 a été publié dans le bulletin 92 et sur le site web de l'ASM. Personne n'en demande la lecture, le PV est adopté à l'unanimité.

Rapport du Président pour l'exercice 2023

- Réunions régulières du Comité en 2023
- Ouverture d'un compte à la Raiffeisen, annulation du compte chez PostFinance
- Sortie culturelle à Genève, organisée par Philippe Kloeti
- En 2024, l'ASM travaille avec le Château pour l'animation de la saison
- Prix du Mérite 2023 remis aux architectes du Cube et à la Commune
- Thèmes variés des trois bulletins édités en 2023. Le Président remercie la rédactrice Fida Kawkabani
- Exposition pour les 20 ans des Guides de Morges
- Contacts de l'ASM avec les deux comités d'opposition à des enjeux communaux, l'un s'opposant au PACom, l'autre à la démolition de la gare de Morges. L'ASM ne s'est pas engagée avec eux du fait de ses positions lors des mises à l'enquête du PACom et du quartier de la Gare.
- Aristide Garnier quitte le comité après plus de vingt ans de service. Merci Aristide.
- Le Sentier de la Morges
- Réfection et reconstruction du pont sur la prolongation de Sentier de la Morges mis à mal par l'érosion hivernale. Le président en a organisé la reconstruction

- En 2023, le parcours du Sentier a été réaménagé et prolongé jusqu'à Vaux-sur-Morges. Deux parcours didactiques ont été mis en place, « De la pierre au château » et « De l'eau au moulin ». Tout ce travail a pu être accompli grâce à l'Arboristerie, Mmes Stegmuller, Darriulat et Marie Laperrière, la Fondation Vaudoise de Probation et plusieurs prestataires. Les généreux donateurs ont, par leur contribution, permis de financer ce chantier exceptionnel. Le Sentier a été inauguré le 3 mai dernier. Un petit reportage vidéo sera mis en ligne sur le site

Quelques objectifs de l'ASM :

- Suivre les mises à l'enquête, continuer la rédaction du bulletin et préparer les 40 ans de l'ASM en 2025
- Renforcement du comité
- Maintenir la présence de l'ASM dans les Associations intercommunales et les Commissions consultatives tant de la Commune de Morges, que des groupements régionaux
- Renforcer la présence de l'ASM à l'ARCAM, un point de visibilité important
- Développer un lien avec l'Association Fête de la Nature qui a demandé à l'ASM d'organiser avec elle l'an prochain une manifestation en relation avec le Sentier de la Morges
- Finaliser les conditions d'entretien du Sentier, entre l'ASM et les cinq communes traversées, par un acte authentique qui perdurera par la suite

Rapport sur les comptes

- Augmentation en 2023 des dépenses destinées aux travaux de réfection du Sentier de la Morges
- Augmentation des frais d'impression et d'envoi des bulletins
- Les dépenses liées au Sentier, et les dons à recevoir seront comptabilisés en 2024
- Dons et cotisations sont en phase de stabilisation, ils dépassent les chiffres des années antérieures
- L'exercice 2023 se termine avec un solde négatif, de CHF 5'161.45, écriture portée en diminution du capital, qui se monte au 31 décembre 2023 à CHF 17'966.65. Les créances non échues sont de CHF 25'850.30, dont CHF 23'878.90 liées au Sentier

Les comptes sont acceptés par acclamation et décharge est donnée au président, au comité et aux vérificateurs des comptes. Le rapport des vérificateurs est accepté à l'unanimité, décharge est donnée au comité et au trésorier.

Budget et cotisations

Le comité propose de maintenir la cotisation annuelle à CHF 20.-. Les cotisations et le budget sont acceptés à l'unanimité.

Élection de la commission de vérificateurs des comptes

M. Jean-Claude Goy, devient Président rapporteur. M. Michel Bezençon, actuel suppléant devient membre et M. Joseph Weissen est élu nouveau membre suppléant par acclamation.

Mutations et élections du comité et du président

À l'exception d'Aristide Garnier qui a renoncé à ses fonctions au Comité au 31 décembre dernier, tous les membres se représentent : Mmes Vren Delafontaine et Fida Kawkabani, rédactrice du bulletin, M. Philippe Kloeti, chargé des mises à l'enquête, et M. Gérard Landolt, secrétaire, et le président, M. Jean-Pierre Morisetti. Toutes et tous sont réélus par acclamation. À ce jour, le poste de Vice-Président est vacant.

Mutation au sein des membres

Le président cite les personnes décédées membres ou proches de l'ASM. À ce jour, l'ASM compte 254 membres.

Personne ne demandant la parole, la séance est levée à 21h 15.

Fida Kawkabani

Mises à l'enquête

2024/067 Chemin de Bel-Horizon Construction de deux villas jumelles

Depuis 2022, c'est la 4ème mise à l'enquête au chemin de Bel-Horizon, une des dernières zones où il était encore possible de trouver un terrain à bâtir.

3024/070 STEP

La modernisation de la STEP est aujourd'hui nécessaire pour traiter des volumes toujours plus importants et surtout de nouvelles substances, telles les micropolluants par exemple. Fin 2019, nous avons fait opposition au projet d'extension de ces installations en raison du gigantisme des constructions prévues.

Aujourd'hui, la conception a été revue et nettement améliorée, les bâtiments projetés sont certes encore importants, mais paraissent beaucoup mieux s'intégrer dans le site du parc de Vertou et moins d'arbres devront être abattus.

2024-071 Construction d'un bâtiment d'activités et logements

L'ASM n'a pas fait opposition à la démolition de la gare et à la construction de l'immeuble de 12 étages qui la remplacera. En 2008, nous avons accepté le Plan directeur localisé Gare-Sud qui permettait de réaliser des bâtiments aussi hauts.

Mais aujourd'hui, de nombreux Morgiens se sont chargés de faire opposition à cette nouvelle construction.

La photo ci-contre a été prise peu avant les importantes transformations de 1995. Sous cette forme, le Canton n'aurait peut-être pas refusé de classer la gare comme monument historique.



Coll. Michel Bezençon

2024-072 Construction d'une vélo-station en sous-sol

Cette construction est liée à la réalisation du bâtiment susmentionné et de la place de la Gare.

2024/079 Chemin Grosse-Pierre 3 Rénovation et isolation de l'enveloppe

Nous avons demandé que la toiture soit végétalisée comme l'exige aujourd'hui le règlement communal pour les toitures plates.



Aristide Garnier

L'utilité d'une vision pour une ville comme Morges ?

Que ce soit dans le monde de l'administration publique ou dans celui de l'économie privée, les responsables ont de la peine à développer des visions. De quoi s'agit-il ?

La vision est l'image mentale future qu'un responsable se fait de son organisation. Une sorte d'étoile polaire dont on va continuellement tenter de se rapprocher, sans probablement jamais l'atteindre. Bref, un rêve ! Le fameux discours de Martin Luther King « I had a dream » illustre bien le concept. Dans ce discours il développait en 1963 sa vision de l'Amérique. 60 ans plus tard on constate que le pays a fait du chemin, mais la route est encore longue.

Qu'en est-il pour une ville comme Morges ? On pourrait dire par exemple : devenir la référence de la ville moyenne intelligente. Beaucoup de villes vont dans cette direction sous le nom de Smart City. C'est-à-dire ?

Grâce à la technologie intelligente, la population peut accéder facilement aux informations et aux services. Elle peut consulter les horaires des transports publics, trouver les places de stationnement disponibles et signaler des problèmes aux autorités locales depuis son smartphone. Une ville intelligente propose une gestion intelligente du trafic ainsi que des réseaux de transports publics efficaces. Elle favorise la gestion des ressources, ce qui se traduit par des économies d'énergie et une réduction des déchets. Elle prend des mesures de sûreté et de sécurité en utilisant des technologies avancées telles que des caméras de surveillance, des capteurs et des analyses de données pour surveiller et répondre aux menaces potentielles, améliorant ainsi la sécurité tout en renforçant le sentiment de sécurité. Les villes intelligentes réduisent également les dépenses liées à la propreté et à l'électricité.

Mais les innovations des villes intelligentes ne sortent pas du chapeau. Des urbanistes, des organisations à but non lucratif et des entreprises se réunissent régulièrement pour présenter des idées et des solutions lors d'événements comme le Smart City Expo World Congress au Forum de Barcelone, dont l'objectif déclaré est de « collectiviser l'innovation urbaine dans le monde entier ». Il faut que cela soit une priorité !

Morges pourrait choisir d'autres visions. Être le partenaire idéal pour abriter les associations et les fédérations sportives en tous genres. Être la ville moyenne offrant un environnement culturel inégalé en Suisse Romande. Bellinzone encourage par exemple la pratique du vélo depuis plus de 10 ans. Son slogan : être la ville des 15 minutes. Un modèle d'habitat urbain qui combine les concepts de mobilité douce et de proximité des habitants des lieux, des activités et des services. Tout est à moins de 15 minutes à pied ou à vélo.

Une autre vision internationalement connue et souvent citée est celle du maire de New York qui lance en 1995

pour sa ville la fameuse « tolérance zéro ». Il utilise la métaphore de la vitrine cassée. Imaginons un bâtiment dont une vitre est brisée. Si rien n'est fait rapidement, par effet domino, d'autres vitres seront brisées et le sentiment d'insécurité risque d'augmenter. On peut voir de nos jours une certaine analogie avec les tags chez nous.

Pourquoi une vision ? Elle guide les décisions stratégiques à long terme et aide les responsables politiques à fixer des priorités. Une vision partagée mobilise les parties prenantes, y compris les habitants, les entreprises et la société civile. Une vision forte forge une identité distinctive de Morges, renforçant son attractivité touristique, culturelle ou résidentielle selon la vision retenue. En résumé, la vision permet de guider la ville dans une direction donnée, de mobiliser les ressources nécessaires pour s'en rapprocher année après année.

Ce concept est d'autant plus nécessaire que notre système politique nous amène à penser court/moyen terme et que nos moyens financiers ne nous permettent pas de tout faire ! Bref, développer une vision pour Morges est probablement la tâche la plus noble pour un exécutif ! Faites-nous rêver !

Eric Décosterd

Musée des pompiers de Morges



Caserne actuelle

Introduction

Le musée des pompiers de Morges est installé dans le bâtiment longeant l'Avenue de Marcelin 2 au nord de la caserne du feu.

Auparavant ce bâtiment construit en 1931 abritait des garages ainsi qu'un atelier. Le propriétaire était Louis Martinella. La caserne du feu se situait en face du Casino. En 1970 les pompiers déménagent dans leur nouvelle caserne à l'Avenue de Marcelin.

C'est en 1993 que le service du feu de Morges s'approche du propriétaire du bâtiment situé au nord de la caserne du feu à l'avenue de Marcelin pour louer des locaux afin d'y stocker des habits, des archives et du matériel par manque de place dans le bâtiment principal.

Historique du musée

En 2001, la commission de réjouissance est née à l'arrivée du véhicule DODGE datant de 1944, offert par les pompiers de Vertou, commune française, jumelée avec Morges. Un autre véhicule pompier AUSTIN (1963), acheté par des pompiers morgiens à Schinznach (canton d'Argovie) complète la collection véhicules. L'idée de créer un musée prend forme. Le bâtiment au nord de la caserne offre encore de nombreuses possibilités de surfaces de stockage ou autres. En 2003, lors du G8 une équipe a monté les planchers et mis en place le musée actuel. Le service du feu crée alors un nouveau groupement dans le but d'y aménager le musée et d'animer la vie extérieure aux interventions de la caserne comme le Téléthon, le 1 août en ville, le Noël des enfants de pompiers, et de nombreuses autres manifestations. Ce groupement porte le nom de COREMU soit COmmission des REjouissances et du MUrée.

Visite du musée

Le musée actuel peut être visité sur demande uniquement.

Vues du Musée



Casques anciens



Tenue protection chimique



Vue générale du musée

Photos : David Roch & Coremu



Entrée du musée devant la caserne

Avenir du musée

Le musée est actuellement géré et entretenu par la COREMU. Nous espérons qu'il sera encore longtemps le reflet de l'histoire de la Défense Incendie de Morges dans le passé et qu'il trouvera toujours des bénévoles pour assurer sa pérennité.



Transmission radio



Extincteurs divers



Souvenirs d'incendie

Michel FRIEDERICH
Pour la COREMU



DODGE 1944

Une histoire de soldat

Passant, vous qui musardez devant le beau bâtiment Mayor (N° 2 de la place St-Louis), la grande plaque commémorative indique qu'en ces lieux Igor Stravinsky et C-F. Ramuz ont élaboré une œuvre musicale totalement nouvelle et hors des sentiers battus.

L'Histoire du soldat



Ramuz et Stravinsky © Web

Comment deux personnalités aux tempéraments si différents se sont-elles rencontrées ?

Le slave du Nord, Stravinsky, empreint de modernité musicale à fracasser le printemps (1913)! Et Ramuz, le Vaudois pure souche, dont l'écriture noble et onctueuse évoque un beau labour...

Il y a d'abord la situation mondiale: la Grande guerre. En Russie, en février 1917, la révolution abat le tsarisme et celle d'octobre instaure les bolcheviques. Stravinsky devient apatride, mais au temps des « *ballets russes*¹ » malgré les difficultés de la guerre, il voyage énormément. Ainsi son séjour en Suisse devient un répit et un refuge d'exilé. Le groupe des *Cahiers vaudois*² lui permet de rencontrer plusieurs personnalités du monde culturel: notamment René Morax et Fernand Chavannes.

De retour de Paris Ramuz s'installe à Lausanne et rencontre, par l'intermédiaire d'Ernest Ansermet Stravinsky. (Dès 1915, une collaboration va se nouer entre ces deux célébrités. Ramuz adapte des textes russes en français (*Berceuse du chat*, *Pribaoutki*, *Renard*). Stravinsky s'est lancé depuis une vingtaine d'années dans des tentatives de composition de *l'Histoire du soldat* (1898 à 1918).

Relevons que durant ce laps de temps, le monde musical se débarrasse des compositions romantiques et lourdes, des orchestrations aux effectifs vertigineux ou aux interminables vocalises wagnériennes pour aborder une esthétique « dégraissée », une recherche de musicalité nouvelle. Des Schoenberg, Debussy, Ravel explorent et ouvrent la voie à de nouvelles harmonies. Stravinsky est évidemment sur la même veine d'investigation.

L'Histoire du soldat naît d'une idée du compositeur appuyée par Ramuz, une pièce légère pour renflouer les caisses ; donc partir à la recherche de mécènes. Le dossier qu'il envoie, entre autres, à Werner Reinhart³ (finalement le seul à soutenir la totalité de l'aventure) porte sur le choix du sujet, la formation instrumentale, les répétitions avec les musiciens et acteurs, et encore toute l'organisation qui entoure une création. Il cite aussi la découverte d'Ernest Ansermet. Ce dernier sera un fervent soutien et défenseur des compositions de Stravinsky. Les compositions qu'il crée sont continuellement de nouvelles explorations et parfois très opposées les unes aux autres lors d'évocation d'éléments de la culture russe ou du monde musical occidental.

Aussi *l'Histoire du Soldat* n'est-elle pas une forme de juxtaposition de pièces pluridisciplinaires qui, sans rapport apparent les unes des autres, constitue une palette de couleurs inédites avec l'empreinte marquée du compositeur. Compositeur que le public romand commence à connaître: le 23 janvier 1915, Ansermet propose des extraits de *Petrouchka* au public genevois. Puis en décembre, Stravinsky débute comme chef d'orchestre (à la demande d'Ansermet) et conduit la *Suite de l'Oiseau de feu* avec l'Orchestre du Théâtre de Genève. Un an après, avec le même orchestre, Ansermet dirige *Feu d'artifice*, puis en janvier qui suit *Petrouchka*.

Imaginez le choc des vaudois, confortablement assis et s'attendant à entendre de la musique dite *classique* lors de la création de *l'Histoire du soldat*!

Mais au fait: quel est ce récit ? *Le déserteur et le diable* tiré du folklore russe d'après un conte d'Alexandre Nikolaïevitch Afanassiev⁴.

Un soldat obtient une permission et prend la route pour retrouver son village et sa fiancée. Il s'installe au bord d'un ruisseau pour grignoter son pain et se désaltérer. Puis il sort son violon et joue pour chasser son ennui. Arrive un vénérable vieillard un livre à la main ...

¹ Époque où Stravinsky compose avec passion pour le danseur Diaghilev

² Revue créée en 1914 dont Ramuz sera le centre du groupe, selon les dires d'Ernest Ansermet

³ Werner Reinhart (1884 - 1951) était un marchand, philanthrope, clarinettiste amateur et mécène suisse de compositeurs et d'écrivains, en particulier Igor Stravinsky et Rainer Maria Rilke. Reinhart connaissait et correspondait avec de nombreux artistes et musiciens du début et du milieu du XX^e siècle en Europe, et sa Villa Rychenberg à Winterthour est devenue un point de rencontre international pour les musiciens et les écrivains. On l'appelait parfois « le Mécène de Winterthour ».

⁴ Alexandre Nikolaïevitch Afanassiev, né à Bogoutchar, en 1826 et mort à Moscou en 1871, est un éditeur de contes populaires russes. Il a rassemblé et publié presque six cents contes traditionnels, dont des contes merveilleux, ce qui constitue de loin la plus grande collection de ce genre jamais publiée.

« Bonjour monsieur le militaire ! »

« Salut l'homme de bien ! »

« Écoute, l'ami, faisons un échange : je te donne mon livre et tu me donnes ton violon. »

« Eh, vieil homme, qu'ai-je à faire de ton livre ? J'ai servi l'empereur pendant dix ans, et pourtant je n'ai jamais appris à lire. Je ne savais pas avant, et pour apprendre, c'est trop tard à présent. »

« Ce n'est rien, soldat. Mon livre est ainsi : qui le regarde sait lire. »

« Donne donc, je vais essayer. »

Échange conclu, le vieil homme (le Malin) tente de jouer mais curieusement mal. Il lui propose alors de l'héberger quelques jours pour lui apprendre à manier l'archet.

« Non, Vieillard, répond le soldat, il me faut aller au pays, et en trois jours, bien loin je m'en irai »

« Je t'en prie, soldat, si tu restes et m'apprends à jouer du violon, en un jour je te dépose chez toi, je t'emmène en troïka de poste. »

Le soldat hésite et croque encore un morceau de son pain sec. Alors le Malin dénigre sa nourriture et lui ouvre un sac garni d'un beau pain, de rôti de veau, d'alcool et d'autres victuailles qui incitent le soldat à enseigner le violon à ce curieux géronte. Repu, le soldat accepte d'être son hôte durant trois jours, puis il demande à rentrer chez lui. Le diable le transporte en un éclair.

« Alors, reconnais-tu ce village ? » demande le Malin

« Et comment ne pas le reconnaître ! », répond le soldat, « j'y suis né et j'y ai grandi. »

« Eh bien, adieu ! »

Le soldat se rend chez les siens mais personne ne le reconnaît, il se rend compte, alors, qu'il n'est pas resté trois jours mais trois ans chez le diable. Et plus rien n'est pareil. Totalement perdu et décontenancé il erre et craint le retour à la caserne. La punition sera sévère car il est déserteur.

« Ah le Malin s'est bien moqué de moi ! » A peine cette phrase prononcée qu'apparaît celui-ci. Il lui propose de devenir marchand, une perspective bien plus intéressante que de se traîner à la guerre.

Le soldat se voit nanti d'une grande boutique richement garnie dans la capitale et le diable le quitte en lui disant qu'il va dans un pays faire des misères à un roi, père d'une très belle princesse.

Les affaires du soldat sont si florissantes qu'elles font périlcliter les autres commerces, elles créent jalousies et rancœurs. Pensif sur cette situation Il décide de quitter secrètement le pays en emportant son magot.

Après avoir marché longtemps, il tombe sur une sentinelle postée à l'entrée d'une ville et qui le questionne-

« Qui es-tu ? »

« Je suis médecin, je viens dans votre royaume, car la fille de votre roi est malade. Je veux la guérir. La sentinelle rapporte la nouvelle au roi qui promet au brave soldat sa fille en mariage si elle guérit.

Pour mener à bien le rétablissement de la princesse, notre astucieux militaire demande trois jeux de cartes, trois bouteilles de vin doux, trois bouteilles de schnaps très fort, trois livres de noix, trois livres de balles de plomb et trois paquets de bougies.

Avec un violon, notre soldat se rend dans la chambre de la princesse, allume les chandelles et se met à jouer et batifoler. Sur le coup de minuit, avisé par le tintamarre, arrive le diable qui, immédiatement se met à boire plus que de raison, il demande à manger. Le troufion en lui disant qu'il s'agit de noix, lui glisse les balles de plomb qui lui cassent les dents. Enfin ils jouent jusqu'à l'aube aux cartes. Et le Malin disparu, la princesse annonce qu'elle a bien dormi. La nuit suivante se passe de la même manière. Pour le troisième jour, le soldat demande de forger de puissantes pinces, des barres de cuivre, de fer et d'étain.

Minuit sonne : arrive le Malin pour s'amuser avec son compère. Bientôt saoul, il contemple les pinces et demande leur usage.

« Tu vois, le roi m'a pris à son service et oblige à apprendre à ses musiciens à jouer du violon. Mais ils ont tous les doigts tors, pas meilleurs que les tiens, alors, il faut les redresser avec des pinces. »

« Ah, frère, demanda le Malin, peut-on aussi redresser les miens ? ».

Alors le soldat serra tant qu'il put ces pinces et avec les barres lui infligeant une raclée mémorable.

Mais l'habile Satan parvient à se libérer et avant de partir lui annonce ceci :

« Épouse la princesse si tu veux, mais tu ne te sauras pas de mes mains ; va seulement à plus de huit lieues de la ville et je me saisis de toi. »

Le soldat marie la princesse et ils vivent heureux. En se promenant dans les jardins du palais qu'il trouve beaux, la princesse lui suggère d'aller à huit lieux admirer un jardin beaucoup plus somptueux.

A peine est-il arrivé que le diable le saisit en lui rappelant sa menace.

Le brave soldat lui répond :

« Que faire ? Tel est mon destin. Permits-moi du moins de faire mes adieux à ma jeune femme. »

« Fais tes adieux, mais fais-les promptement. »

Chronique de l'histoire

Le « tandem » se lance à l'élaboration de l'œuvre. Tout en respectant la trame de l'histoire, quatre versions seront nécessaires pour aboutir. Le premier jet synoptique de Ramuz date du 28 février 1918, la rédaction de l'ébauche est datée du 3 au 15 mars. La pièce s'articule en deux parties, chacune comportant trois scènes et quatre lectures courtes.

Ramuz, Conformément à sa manière d'écrire, cherche les voies possibles à partir du conte donné, mais avec l'ajout des complexités théâtrales et musicales. L'histoire sera lue, déclamée, dansée et jouée.

Pour le compositeur, la musique doit être narrative et non décorative. Il s'éloignera progressivement d'un parti pris littéralement descriptif. Ainsi cette collaboration va atteindre, par sa musicalité et sa dramaturgie, un étonnant degré de richesse malgré les simples effets des textes et de la musique.

Dans leur travail commun, ni l'auteur, ni le compositeur n'ont voulu mêler indissociablement leurs vues en un point commun ; ils ont « dialogué » en tissant une unité. C'est au metteur en scène de valoriser ce que dit la musique ou les textes lus et parlés, aboutissant de cette façon à la tradition des conteurs.

Quatre ébauches ont été nécessaires pour aboutir à la version finale N° 4. Par rapport à la version de base, les variantes 2 et 3 sont des ajustements, des « nettoyages » des fluidités des actions plutôt que de vrais changements. L'édition originale de la dernière mouture paraîtra dans l'ultime numéro des *Cahiers vaudois* et entièrement revue par Ramuz. Ce texte diffère de celui donné lors de la première le 28 septembre 1918. D'autres versions ultérieures seront encore ajustées. Le 25 février 1940, pour la radio, Ramuz lira une version adaptée avec l'appui musical de l'Orchestre de la Suisse romande sous la baguette d'Ernest Ansermet.

Sur un fond rouge sang l'affiche de la première indique :

THÉÂTRE DE LAUSANNE

Samedi 28 septembre 1918 à 9 heures

HISTOIRE du SOLDAT

Lue, jouée, dansée en deux parties

Par **C-F Ramuz et Igor Stravinsky**

Théâtre, décors, et costumes par **M. René Auberjonois**

Avec le concours de **M. et Mme PITOËFF**

Mise en scène des auteurs.

Personnages

M. Gabriel Rosset : le soldat

M. Jean Villard : le diable (scènes jouées)

M. Georges Pitoëff : le diable (scènes dansées)

Mme Ludmilla Pitoëff : la fille du roi

Le lecteur : M. Elie Gagnebin

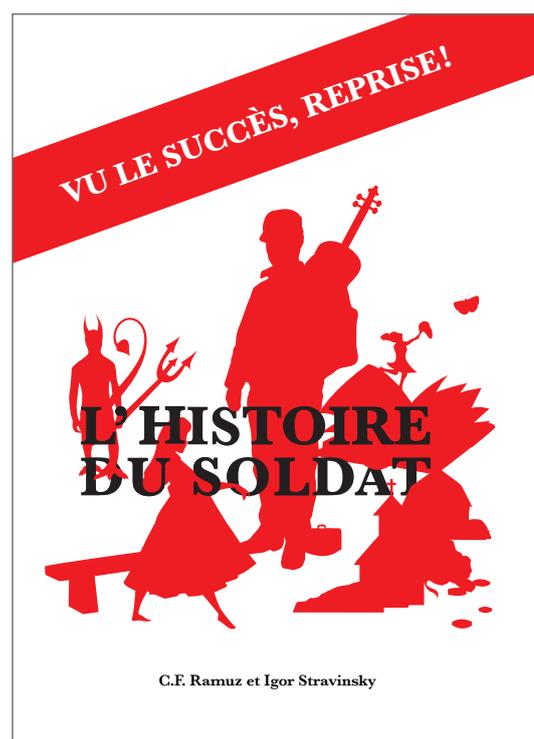
Ensemble instrumental ; **M. Ernest Ansermet**

Fin de l'Histoire du soldat. On aurait pu invoquer tous les pourparlers avec le mécène, le devis supputé qui s'est avéré exact (15'000 Fr.), les échanges épistolaires, tous les nombreux et variés commentaires de la presse après la première représentation la symbolique du thème, etc. Et surtout que cette œuvre, d'une grande modernité, est toujours d'actualité. Mais sachez que c'est au N° 2 de la place St. Louis que cette aventure s'est déroulée. Alors montez dans les beaux escaliers de la « maison Mayor » construite de 1771 à 1775, pour y retrouver l'essence de cette œuvre qui perdure et étonne toujours les auditeurs d'aujourd'hui.

Et lisez : *Chronique d'une naissance* par Ph. Girard et A. Rochat, ed. Slatkine, Ge 2007

Philippe Schmidt

Flyer de l'Histoire du Soldat, spectacle monté en 2008 par le Théâtre des Trois P'tits Tours à Morges



Plaque commémorative n° 10



Le N° 52 de la Grand 'Rue qui abritait la maison Kraege, Vêtements masculins et féminins, puis la banque déconfite dont nous tairons le nom et les agissements... était la résidence d'une personnalité oubliée aujourd'hui. Et pourtant, la Suisse entière lui doit une immense reconnaissance.

Jean Marc Samuel Isaac Mousson dit Marc naît à Morges le 17 février 1776. Son père est pasteur, d'où l'origine de ses deux premiers prénoms tirés du Nouveau Testament et des deux suivants de l'Ancien Testament. Les Mousson, huguenots réfugiés à Morges, sont honorablement connus. L'aïeul Pierre s'est installé comme apothicaire en 1689 déjà.

Marc est un élève doué. Il fait ses études de manière appliquée. À 13 ans il entre au Collège de Lausanne et termine brillamment ses études à 18 ans.

L'époque est particulièrement agitée en Europe et principalement en France voisine. Le pays de Vaud commence à bouger, à contester: l'affaire du Grand chemin, les banquets et les pamphlets révolutionnaires, etc. Ces événements vont orienter Marc vers le droit. C'est à l'université de Tübingen de 1794 à 1796 qu'il va obtenir son diplôme de docteur. Il achèvera sa formation à Göttingen. Mais la mort de sa mère le rappelle en Suisse. Il s'initie au barreau chez un célèbre avocat lausannois, vraisemblablement le fameux Porta.

Le ferment de révolution bouillonne en pays de Vaud. Marc rejoint à pied de Lausanne son père pasteur à Bursins. Durant son parcours il ressent les symptômes de l'agitation publique et trouve ce village demeuré attaché à LL-EE en désarroi car sommé par les comités révolutionnaires de suivre la marche en rébellion. La commune trouve dans les propos du jeune avocat des arguments pertinents et le nomme député, chargé de représenter

leurs intérêts auprès de l'Assemblée provisoire vaudoise. Ainsi il participe à la déclaration d'indépendance du 24 janvier 1798. C'est dans ce contexte que Marc Mousson va rencontrer Pierre Maurice Glayre¹ qui à son tour le propulsera dans le monde politique.

Le 21 avril 1798 il est nommé secrétaire romand du Grand Conseil helvétique. Le 12 avril la République helvétique est proclamée à Aarau qui deviendra la capitale durant 6 mois. Mousson est nommé secrétaire général du Directoire helvétique dont la capitale migrera à Lucerne, puis définitivement à Berne. Suite au deuxième coup d'état de l'Helvétique, Mousson est assis dans ses fonctions de secrétaire général. Le 4 juillet 1801 Marc épouse Sophie Ith.

Les troisième et quatrième coup d'état n'altèrent pas la position de notre Premier secrétaire du Petit conseil. Dès l'acte de médiation signé, Mousson demeure secrétaire puis le 5 juillet 1803 il est élu chancelier fédéral ; un poste à hautes responsabilités qu'il va assumer jusqu'au 31 décembre 1830. A 54 ans Marc Mousson s'installe à Zürich. Il demeurera encore actif dans les affaires politiques et suivra les carrières de ses deux fils. Il décède à Zürich le 21 juin 1861.

Le parcours de cet homme est absolument exceptionnel par son engagement et ses compétences, sa diplomatie. Il participe à tous les événements majeurs de la fondation de la confédération. Merci Marc!

Philippe Schmidt

¹ P-M. Glayre 1743-1819 Secrétaire particulier du dernier roi de Pologne, missions diplomatiques en Russie, Vienne ou Berlin. Exerce plusieurs mandats politiques et officiels en pays de Vaud.